

## INFOS NATIONALES



### *UNE NOUVELLE CAMPAGNE « ALCOOL » GRAND PUBLIC EN PRÉPARATION*

Une nouvelle campagne de communication sur l'alcool à destination du grand public et portée par les pouvoirs publics est en préparation. Diffusée à partir du mois de mars, cette campagne aura pour objectif d'accompagner tous ceux qui souhaitent diminuer leur consommation. Elle se focalisera sur les petits bénéfices que chacun aurait à boire moins d'alcool comme perdre du poids ou mieux dormir la nuit. Le slogan utilisé sera « *Boire moins, c'est toujours mieux* » et sera complété par la mention issue des recommandations de Santé Publique France « *Maximum 2 verres par jour et pas tous les jours* ».

### **SOMMAIRE**

**Infos nationales:** Infos CNAOC

**Infos Régionales :** Autorisation de plantations nouvelles, réunions MSA, AG CAVB, données de récolte 2018.



## *PROJET DE DÉCRET SUR L'ÉPANDAGE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES À PROXIMITÉ DES LIEUX HABITÉS*

En application de la loi EGALIM, au plus tard en 2020, l'utilisation de produits phytosanitaires à proximité des zones habitées va être subordonnée à des mesures de protection des personnes, définies par les utilisateurs dans le cadre de chartes d'engagement départementales, après concertation avec les riverains ou leurs représentants. De nombreuses questions doivent trouver des réponses dans le cadre d'un décret : qui prend l'initiative, quelle procédure, quel rôle pour les organisations professionnelles, quelle concertation ? Le 14 février, la CNAOC a participé avec pas moins de 45 personnes à une réunion de concertation sous l'égide des ministères de l'agriculture, de la santé et de l'environnement en ce qui

concerne l'utilisation des produits phytosanitaires à proximité des lieux habités. L'ensemble des organisations professionnelles agricoles horizontales étaient représentées ainsi que FNE, UFC Que Choisir, Alerte des Médecins sur les Pesticides.

La CNAOC va transmettre une contribution afin de définir une procédure d'adoption des chartes départementales prévues par la loi EGALIM à l'initiative de toute organisation professionnelle. La charte serait transmise au préfet pour information après organisation d'une concertation avec les associations de maires ou riverains.

La CAVB s'est rapprochée de la DRAAF et des DDT dans chaque département pour préparer le travail.

## *RÉFORME DE LA DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LES PRATIQUES COMMERCIALES DÉLOYALES*

Dossier pris en charge depuis plusieurs mois par vos organisations professionnelles, cette directive devrait connaître une issue favorable encore inespérée il y a quelques semaines dans le cadre des trilogues (négociations entre le Parlement, la Commission et le Conseil). Le projet concerne en particulier les délais de paiement des denrées périssables. Un considérant du projet de directive re-

connait la particularité du marché des raisins et moûts destinés à la production de vin et admet donc la possibilité de délais de paiement dérogatoire au droit commun dans le cadre d'accords interprofessionnels et de contrats pluriannuels qui « offrent aux producteurs agricoles la sécurité de relations durables, mais contribuent également à la stabilité de la chaîne d'approvisionnement ».

## *LA MINISTRE DE LA SANTÉ OPPOSÉE À LA « CO-CONSTRUCTION » DES MESURES DE PRÉVENTION*

La ministre de la santé récemment réitéré son opposition à la « co-construction » des mesures de prévention avec les filières de boissons alcoolisées, contrairement à la position du Président de la République favorable à cette démarche. Au sujet du grossissement du logo femmes enceintes, Agnès Buzyn a déclaré avoir renoncé à un pictogramme de 2,5 cm en couleur et propose une taille inférieure à 1,5 cm monochrome, à partir du millésime 2020. Enfin, elle a fait part de son souhait d'inviter les filières des boissons alcoolisées à une prochaine rencontre, invitation qui n'a pour le moment pas été reçue par Vin et Société. Rappelons que la proposition de la filière est d'afficher un logo à 0,8 cm



## Publication de l'Arrêté du 28 février 2019 relatif à la mise en œuvre du dispositif d'autorisations de plantation en matière de gestion du potentiel de production viticole - Campagne 2019

L'arrêté de campagne a été publié le 28 février dernier: Vous pouvez le télécharger en cliquant sur le lien suivant: <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038185307&dateTexte=&categorieLien=id>

Les demandes d'autorisation de plantations nouvelles pourront être déposées sur la plateforme Viti-plantation à partir du 15 mars 2019 et jusqu'au 15 mai 2019.

Vous trouverez ci-dessous le tableau des limitations pour notre bassin.

Dénomination de la limitation	Limitations 2019 validées (en ha)
AOP communales et GC (21, 71 et 89)	25
Bourgognes	100
Bourgogne aligoté	20
Bourgogne Passe-Tout-Grains	1
Coteaux Bourguignons	30
Crémant de Bourgogne et Bourgogne mousseux	50
Irancy	2.5
Macon	30
IGP de l'Yonne	10
IGP Sainte Marie la Blanche, Coteaux de l'auxois et Saône et Loire	10
VSIG bassin Bourgogne Beaujolais Jura Savoie	0.1 dans la zone AOP Coteaux Bourguignons
VSIG bassin Bourgogne Beaujolais Jura Savoie	25 dans la zone limitrophe de l'aire géographique de l'AOC « Coteaux Bourguignons »

En dehors de ces limitations, les autorisations de plantation seront à hauteur de 1% du potentiel de production au 31/07/2018.

Les critères de priorités sont identiques à ceux de 2018 : comportement antérieur et nouveaux entrants de moins de 40 ans

La superficie plancher s'appliquera dès lors que la limitation sera dépassée par la surface demandée. Le critère « restriction à la replantation » n'a pas été mobilisé dans notre secteur.

Pour toute question relative aux plantations :

Vous pouvez contacter les ODG concernés ou la CAVB et/ou la boîte mail institutionnelle INAO : [Plantation-Centre-Est@inao.gouv.fr](mailto:Plantation-Centre-Est@inao.gouv.fr) et /ou à l'INAO Dominique BRIZARD au 03.85.21.96.52

## *MSA: RÉUNIONS PRATIQUES NOUVEAU TESA ET DSN*

La MSA et la CAVB organisent **des réunions d'informations pratiques** à destination des utilisateurs du nouveau TESA et de la DSN. Ces réunions sont également destinées à ceux qui souhaitent pour l'avenir opter pour ces nouveaux services.

Elles se dérouleront à :

- **Beaune le vendredi 22 mars de 9h30 à 12H**  
à la **Maison du Vignoble – 132-134 route de Dijon**

- **Chablis le vendredi 29 mars de 9h30 à 12H**  
**BIVB – 1 rue de Chichée**

- **Mâcon le vendredi 05 avril 9h30 à 12H**  
**BIVB - 520 Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny.**

Nous vous invitons dès à présent à nous faire part de vos interrogations et difficultés sur l'utilisation de ces outils MSA à l'adresse suivante :  
[m.grandguillaume@cavb.fr](mailto:m.grandguillaume@cavb.fr)

## *ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CAVB LE 12 AVRIL PROCHAIN*

L'assemblée générale annuelle de la CAVB se tiendra le **vendredi 12 avril** prochain à partir de 9h pour les membres de l'AG et 10 h pour l'ensemble des autres adhérents de la CAVB.

## *DONNÉES DE RÉCOLTE 2018: CHIFFRES DÉFINITIFS*

La CAVB a terminé l'enregistrement et la vérification des données de récolte et de revendication 2018 à la fin du mois de janvier 2019. Ces données confirment bien le constat pendant les vendanges d'une belle récolte notamment sur les vins blancs avec une récolte sur **30 597 ha de 1 798 055 hl** (sans la Réserve Crémant).

### **Données de récolte 2018 (source CAVB et FDAC-4 février 2019)**

	2018	
	Surface (ha)	total vol AOC libérable (L6-7-15-18) en hl
<b>AOC BLANC</b>	17 541	1 080 310
<b>AOC ROSE (hors crémant)</b>	158	9 055
<b>AOC ROUGE</b>	10 045,	494 527
<b>AOC CREMANT DE BOURGOGNE</b>	2 850	214 163
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>30 597,</b>	<b>1 798 055</b>

Ces données intègrent les volumes de Réserve en AOC Crémant de Bourgogne (16 950 hl). D'autre part, les professionnels ont pu reconstituer sur certaines appellations du stock de Volume Complémentaire Individuel 2018 et revendiquer le VCI 2017.

La prochaine vinonews vous présentera plus précisément ces données par niveau d'appellations et zone géographique ainsi que l'évolution des superficies en production. Nous vous transmettrons également les données de revendication.